



Séminaire d'élaboration du 20 février 2019

Lycée agricole de Saint-Paul

Compte-rendu

La vice-présidente du Conseil départemental, Madame Claudette GRONDIN et le directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Monsieur Philippe SIMON ont accueilli les participants (55 personnes au total) à partir de 9h00 puis introduit et ouvert les travaux du séminaire en assemblée plénière à 9h30.

Les 4 groupes de travail prévus se sont ensuite répartis dans différentes salles pour débattre des 4 thèmes de réflexion :

- **Groupe 1**
Assurer la gestion durable de la forêt et développer sa multifonctionnalité
- **Groupe 2**
Consolider la pérennité d'une ressource en bois et soutenir la compétitivité de la filière forêt-bois
- **Groupe 3**
Développer et pérenniser la ressource énergie bois
- **Groupe 4**
Communiquer

L'animation de chaque groupe a été assurée par deux personnes (représentantes des co-présidents de la CRFB ou choisies par eux) assistées par un représentant du bureau d'études BOIDKER Projections.

Chaque duo d'animateurs a décidé librement de sa méthode de travail en s'appuyant si besoin sur les fiches thématiques diffusées avant le séminaire.

Les travaux de chaque groupe ont été restitués successivement en assemblée plénière en début d'après-midi.

Le séminaire a clôturé ses travaux à 15h40.

Les documents suivants sont portés en annexe du compte-rendu :

1. Liste des participants répartis dans les 4 groupes
2. Diaporama bois-énergie présenté par l'ONF et la SPL Energies Réunion
3. Relevé des post-it du groupe 3
4. Restitutions des 4 groupes projetées en assemblée plénière

Groupe 1

Assurer la gestion durable de la forêt et développer sa multifonctionnalité

INFORMATION PREALABLE

Les forêts assurent des fonctions écologiques essentielles. Elles interagissent avec le climat, participent au cycle de l'eau, fabriquent les sols et ralentissent les phénomènes d'érosion. Elles forment des communautés biologiques diversifiées et évolutives.

Elles contribuent au bien-être social, à l'attractivité et à la renommée de l'île.

Les enjeux de naturalité, de biodiversité et d'accueil sont primordiaux. Ils bénéficient de moyens institutionnels et de cadres stratégiques déjà établis. Pour cette raison, les discussions dans le groupe 1 ont été délibérément orientées vers la dimension économique.

Les échanges ont en fait beaucoup porté sur les forêts privées.

01 Constat d'une incohérence entre la réglementation et les initiatives privées locales et d'un manque de visibilité sur les soutiens institutionnels d'accompagnement

Actions proposées pour le développement de la forêt privée :

02 Réaliser un état des lieux pour mieux connaître la forêt privée.

03 Trouver le bon interlocuteur DAAF

04 Créer un poste de technicien auprès du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs (SPFS) pour travailler en lien avec les différents partenaires

05 Installer à la Réunion un Centre régional de la propriété forestière (CRPF) comme dans les régions métropolitaines françaises

06 Résoudre les incohérences de zonage des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes et lever les contraintes abusives appliquées dans les Espaces boisés classés (zones NDebc)

et de manière plus large à l'interface des espaces agricoles et forestiers :

07 Définir un modèle agro-forestier spécifiquement réunionnais (en lien avec la mobilisation de subventions)

08 Identifier les friches à vocation forestière

09 Accompagner les initiatives territoriales agrotouristiques et les valoriser au travers des visions et enjeux sociaux, économiques et culturels

10 Créer des projets pilotes innovants, sources de développement économique en zone d'interface milieu rural et milieu forestier et trouver l'accompagnateur facilitateur avec les différents partenaires

Sur l'ensemble du marché du bois :

11 Créer une interface entre l'offre et la demande en bois d'œuvre qui permette de sortir des frontières habituelles de la filière

Plusieurs sujets divers ont été évoqués mais n'ont pas pu être débattus et traités :

- 12 Continuité des itinéraires de randonnée : en zones non publiques quels financements pour les réaliser et les entretenir ? La continuité se pose aussi en partie dans certaines zones publiques.
Précisions apportées par le Comité de randonnée pédestre : aujourd'hui le Département de La Réunion finance l'ONF pour entretenir les sentiers qui se trouvent sur le domaine départemento-domanial c'est à dire 80% de nos sentiers. Les 20% restants se trouvant aussi bien sur le domaine privé que public sont à l'abandon.
Si rien n'est fait, les randonneurs ne pourront plus accéder aux sentiers se trouvant dans les 80% entretenus puisqu'en amont le passage serait impraticable.
Cette question devrait être prise très au sérieux par nos institutions si nous voulons garder un niveau intéressant de touristes qu'ils soient locaux ou de l'extérieur.
L'entretien de nos sentiers c'est l'affaire du Département mais aussi des Communautés de Communes, n'oublions pas que plus de 60% des touristes qui se rendent dans notre île viennent pour randonnée.
La réflexion sur le financement doit être une priorité.
- 13 Gestion des déchets : quelle politique générale pour les espaces forestiers ? Quelle organisation et quels moyens ? La propreté des forêts dépend aussi de la gestion globale des déchets (ce qui n'est pas facilement prise en charge en déchèterie a plus de chances d'être abandonné dans la nature). Faut-il sanctionner les malpropres en parlant fermement à leur porte-monnaie (amendes, poursuites) ?
- 14 Mobilité pour accéder aux espaces forestiers : quel développement des solutions collectives (exemple bus Maïdo) ?
Précisions apportées par le Comité de randonnée pédestre : Le manque de transport public pour emmener les randonneurs sur les sites comme le Maïdo, Bélouve et bien d'autres sites, pose un problème pour les touristes de passage voire même les locaux qui souhaitent marcher d'un point A à un point B.
Et enfin pour donner un accès en toute tranquillité à nos forêts, il faudrait créer des parkings gardés et payants cela permettrait aux randonneurs de partir l'esprit tranquille et de créer des emplois.
- 15 Comment renforcer l'éco-responsabilité des gîtes publics pour que leur exemplarité motive et serve de guide aux gîtes privés ? Quelle formation pour les gîteurs et quelles exigences lors des recrutements ?
- 15 bis *Ajout transmis par l'UHPR : mieux prendre en compte "la naissance" de la forêt*
Sélectionner et produire de jeunes plants forestiers pour renouveler et régénérer la forêt réunionnaise. Les choix sont déterminés par les orientations souhaitées pour les forêts de demain (bois, tourisme, biodiversité, lutte contre les plantes invasives...) puis ils déterminent durablement la forêt de demain.
L'UHPR travaille actuellement en concertation avec l'ONF, le Parc national, le CBNM, l'ArmeFlhor, la Chambre d'Agriculture, la DEAL et le Département au développement de la filière horticole et à la mise en place d'une traçabilité de la semence indigène, de la récolte en forêt jusqu'à la production puis la commercialisation (l'objectif étant de « stopper » la collecte sauvage qui a lieu actuellement en milieu naturel).

Groupe 2

Consolider la pérennité d'une ressource en bois et soutenir la compétitivité de la filière forêt-bois

Les échanges ont permis de constater des récurrences importantes dans les préoccupations des différents acteurs de la forêt et du bois. Ces préoccupations, ainsi que les propositions émises, peuvent être rassemblées en 4 grandes thématiques : approvisionnement, accompagnement, modèle économique et métiers.

Approvisionnement des professionnels

- 16 La majeure partie de l'approvisionnement en bois est assuré par l'importation. C'est une réalité incontournable compte tenu du différentiel très important entre les besoins du marché et la capacité de production des forêts réunionnaises.
- 17 Alors que certains distributeurs commercialisent à la fois des bois importés et des bois locaux, d'autres sont des importateurs stricts. Un distributeur important s'est détourné de la production locale il y a plus de 20 ans, considérant qu'il y avait trop de bois de second choix dans le cryptoméria.
- 18 La clientèle professionnelle exige des matériaux impeccables pour que le produit final puisse rendre compte de la supériorité du savoir-faire des artisans locaux par rapport aux fabrications importées ou puisse satisfaire aux cahiers des charges des appels d'offre.

L'approvisionnement en bois local est confronté à des problèmes de quantité, de qualité et de prix :

- 19 Le volume de bois réellement disponible pour la scierie de Saint-Benoît n'atteint pas les 12.000 m³/an du projet économique initial et met l'entreprise en difficulté.
- 20 L'ONF est confronté à une réalité de la structure d'âges des boisements, aux pertes des incendies et des cyclones et à une obligation de gestion durable de la forêt. L'ONF peut planifier une récolte maximale de cryptoméria jusqu'en 2030 de 13.500 m³/an en volume total mais cela inclut à la fois le choix 1 et le choix 2 qui peut représenter sur certaines parcelles 50% du volume.
- 21 Actuellement, le prix de vente des billons de cryptoméria ne couvre plus les coûts d'exploitation. Les conditions d'accroissement de la récolte sont encore moins rentables (zones escarpées ou éloignées, coupes d'éclaircies). L'ONF n'est pas autorisé à maintenir en déficit une activité de travaux d'exploitation.
- 22 Les entreprises artisanales qui transforment le cryptoméria, déjà privées de l'accès direct au choix 1, s'inquiètent de la raréfaction du choix 3 (chutes d'exploitation, pointes et bois déclassés) qui servent à la fabrication des copeaux pour les litières d'élevage. Elles s'inquiètent également de la concurrence potentielle du bois-énergie.
- 23 Le déficit de l'exploitation forestière, même sur le choix 1, ne permet plus de proposer le choix 3 à un prix marginal et il reste donc en effet majoritairement en forêt.
- 24 Pour le bois-énergie, la filière est en train de se structurer autour du principe d'une couverture des coûts d'exploitation et d'une rémunération a minima du bois sur pied. Ce sont des conditions indispensables pour que les propriétaires des forêts privées s'y engagent.
- 25 La raréfaction du bois de tamarin est également ressentie par les ébénistes, surtout en termes de difficulté à obtenir des pièces de qualité. Il y a eu des retours de bois impropres à toute fabrication d'objets ou de meubles.

- 26 Les perspectives d'exploitation d'autres essences de bois d'oeuvre à court et moyen terme sont mineures.
- Les essais de plantations de camphrier sont décevants : la conformation est médiocre, l'espèce présente un caractère envahissant et les boisements sont peu accessibles.
 - Les bois de couleur (nattes, benjoin, etc.) ont un développement lent, les quelques plantations sont encore immatures.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été évoquées :

- 27 Expertiser la classification des bois : quels doivent être les critères objectifs de distinction des choix 1, 2 et 3, clairement compris et partagés tout au long de la filière et pour quels usages pratiques ? Comment ces différentes qualités peuvent-elles être valorisées au mieux ?
- 28 Garantir les volumes : redéfinir des engagements contractuels réalistes qui assurent pour les entreprises une visibilité d'approvisionnement à court et moyen terme.
- 29 Créer des parcs à grumes : ramener les bois exploités sur des plates-formes de tri et de stockage pour ventiler les différents produits regroupés par catégorie vers les bons transformateurs. Cette proposition est à évaluer par rapport aux formules sans rupture de charge : tri direct sur coupe ou envoi des bois toutes qualités en scierie. La question du transport est à traiter en parallèle pour que l'approvisionnement ne soit pas tributaire d'une position captive.
- 30 Développer la vente sur pied : le propriétaire est ainsi assuré d'une rémunération minimale de la ressource puisque c'est l'acheteur (transformateur ou négociant) qui prend en charge les coûts d'exploitation.
- 31 Associer les forêts privées à l'offre de bois : la ressource en cryptoméria n'est pas significative, en revanche il existe une ressource privée possible en tamarin (qui reste à estimer) et surtout une ressource avérée en acacia.

Enfin une politique d'engagement sur le long terme nécessite de :

- 32 Replanter ou régénérer des surfaces plus importantes, au moins pour tenir le rythme d'équilibre du renouvellement et de la reconstitution (parcelles incendiées) des forêts, au mieux pour anticiper et réduire les trous de production du cryptoméria par des nouvelles plantations (sur des friches privées ?).
- 33 Compléter et améliorer la desserte forestière pour que les gisements de bois puissent être exploités dans des conditions techniques et économiques favorables.

Accompagnement des professionnels, allègement des contraintes administratives

- 34 La réflexion collective, les débats entre acteurs de la forêt et du bois sont utiles et souhaitables pour éclairer la gouvernance et soutenir les engagements pris. La Commission régionale de la forêt et du bois est une instance normalement permanente : elle doit pouvoir réunir les acteurs de la forêt et du bois au moins une fois par an pour échanger sur la situation et les orientations de la filière, pas seulement quelques heures lors des réflexions stratégiques décennales. Plusieurs mesures collectives sont souhaitables :
- 35 Mettre en place un CRPF
La forêt privée représente un potentiel qui n'est pas valorisé. Les propriétaires ne disposent pas à la Réunion de l'accompagnement institutionnel d'un Centre régional de la propriété forestière qui leur permettrait d'être conseillés et défendus.
- 36 Renforcer l'interprofession
La puissance publique ne peut pas tout. Il faudrait inverser le rapport de forces pour que les initiatives soient celles des professionnels et que les acteurs publics accompagnent. Il faut aussi conforter les synergies interentreprises.

- 37 Adapter les mesures de politique publique de financement aux besoins et pour tous
Les aides européennes ne sont par exemple mobilisables actuellement que pour le bois d'œuvre, alors que les autres destinations sont tout autant essentielles au développement de la Réunion (bois à copeaux, bois-énergie, etc.). Avec les handicaps du contexte insulaire, on ne pourra pas activer de nouvelles dynamiques sans un engagement fort de la puissance publique.
- 38 Créer un guichet unique
Les acteurs de la forêt et du bois doivent pouvoir compter sur un interlocuteur capable de débrouiller les difficultés administratives, de suivre les plans d'action, de prendre en charge les dossiers quelles que soient les sources de financement et de garantir l'opérationnalité des mesures (une étude de développement financée par le FEDER ne peut par exemple pas démarrer parce qu'aucune avance n'est prévue).

Business-plan de la filière bois

- 39 La filière locale de transformation du bois ne va pas bien. Les causes de la crise sont diffuses et multiples. De nombreux petits artisans traditionnels ont disparu ou se sont diversifiés sur d'autres créneaux d'activité. Pour dépasser cette crise, il importe de repenser les équilibres comptables de la filière. Mais plus encore que l'aspect simplement financier c'est le modèle économique qui doit être interrogé pour concentrer les solutions sur ce qui est essentiel. La filière-bois a besoin d'un « modèle-plan » fondé sur les valeurs à défendre.
- 40 Produire pour quels marchés et pour qui ?
En raison de la modestie des surfaces exploitables (quelques milliers d'hectares) et des déséquilibres de classes d'âge des boisements, la ressource en bois local est restreinte par rapport à l'importance de la population. Le bois produit par les arbres s'étend par nature sur une large gamme de qualités : on ne peut pas juste sortir le haut de gamme.
Les entreprises qui sont capables de bien valoriser le bois local avec un savoir-faire établi sont peu nombreuses. Si l'on veut assurer la meilleure plus-value pour l'économie réunionnaise en termes de valeur ajoutée et de durabilité de l'emploi, il faut pouvoir identifier pour chaque élément de gamme les marchés destinataires les plus pertinents et pouvoir leur réserver la production.
La puissance publique pourrait accompagner les projets artisanaux, singuliers et de haut de gamme vers la métropole et ailleurs.
- 41 Produire à quel prix ?
Les coûts d'exploitation sont élevés. Comment contenir ces coûts ? Comment faire en sorte que les prix d'achat du bois permettent de couvrir les frais d'exploitation et de rémunérer la valeur du bois sur pied ? Comment faire en sorte que ces prix restent acceptables pour les entreprises (dont les charges augmentent) et au bout du compte pour le client final ?
Pour mettre en marché des volumes supplémentaires souvent plus difficiles à exploiter, jusqu'à quels prix peut-on intégrer des dépenses additionnelles et quels efforts la puissance publique peut-elle consentir pour aider à équiper les forêts et à structurer l'organisation de la mobilisation des bois ? Quels soutiens financiers seront accordés à l'investissement pour la mécanisation et pour l'exploitation par câble ?
Comment, pour ne pas plomber la trésorerie des entreprises, assouplir les délais de règlement à l'ONF qui se trouve en position d'être le seul fournisseur ?
- 42 Promouvoir le bois local par une labellisation
Le tamarin est un bois qui ne bénéficie d'aucun label alors qu'il est unique au monde et porteur d'une identité de la Réunion. Il faudrait mettre en avant cette singularité par une labellisation.
- 43 Favoriser le bois local dans les clauses de la commande publique
L'objectif est de mettre en cohérence la volonté politique de soutenir l'économie locale (valeur ajoutée bénéfique à l'emploi, circuits courts bénéfiques à l'environnement) avec l'ouverture de débouchés

accessibles pour la production locale, sur des bases techniques correctement évaluées (spécificités des produits, disponibilité réelle).

Les collectivités locales ont un rôle moteur à jouer.

44 Allotir les appels d'offre pour tenir compte de la matière et du métier

La constitution des lots de travaux par les collectivités ou leurs agences doit être réfléchie pour permettre aux entreprises de répondre sur leurs cœurs de métiers sans qu'elles soient obligées de prendre en charge des travaux hors de leurs champs de compétences.

45 Il appartient aussi aux entreprises de s'organiser en se groupant pour atteindre des tailles critiques permettant d'accéder aux appels d'offre et en mutualisant leurs moyens (notamment les grosses machines). L'organisation de « clusters » est une manière pratique d'associer les compétences de plusieurs entreprises pour être en mesure de remporter des marchés publics ou privés. Les différences de culture entre les entreprises de la filière-bois du bâtiment et celles de l'ébénisterie/agencement incitent à envisager deux clusters.

46 Les autorités doivent aussi combattre le problème des vols de bois qui entretiennent des circuits clandestins, privent les professionnels d'une part précieuse de la ressource et détériorent le résultat financier des producteurs.

Métiers du bois et leurs particularités

47 L'avenir des entreprises de la filière passe par la bonne qualification du personnel (on manquerait par exemple des bûcherons), par une stabilisation des entreprises et par une transmission des valeurs et des savoirs.

48 On constate aujourd'hui un manque de gens performants et motivés, d'ouvriers qualifiés formés aux nouvelles techniques et aux nouvelles machines.

49 Les entreprises n'ont pas la capacité à porter la charge de la formation. Elles ne peuvent plus perdre leur énergie à accueillir des stagiaires indolents. Elles espèrent un accompagnement de la collectivité pour bien sélectionner et instruire les futurs professionnels en phase avec les besoins des entreprises. Elles suggèrent aussi une prise en charge financière par la collectivité de la rémunération des personnes en formation.

50 L'apprentissage est dans l'absolu une bonne formule d'acquisition d'expérience mais les chefs d'entreprise déplorent en général le peu d'intérêt manifesté par les jeunes qui choisissent ces voies par défaut, notamment les jeunes en difficultés. En revanche les jeunes adultes ayant fait des études Bac +3 à 5, voulant se reconverter dans l'artisanat sont souvent très impliqués dans leur démarche de retour vers des emplois manuels. C'est avec eux qu'il faudra composer pour reconstruire la filière artisanale.

Les différentes composantes d'une stratégie de la formation ont été énoncées :

51 Recenser les besoins de formations

52 Recenser les potentiels d'emplois

53 Identifier les réponses de formation possible

54 Étudier les sources de financement

55 Former aux métiers spécifiques de la filière, de l'arbre en croissance au produit fini,

56 Entretenir le vivier de la reconversion professionnelle

57 Préparer les pilotes futurs de la filière (entrepreneurs, cadres, concepteurs, chefs d'équipes)

Groupe 3

Développer et pérenniser la ressource énergie bois

Les travaux du groupe ont débuté par un diaporama introductif (*voir en document annexe*) présenté par Sylvain Léonard (Directeur régional de l'ONF) et Sarah Chadefaux (SPL Énergies-Réunion).

58 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe pour 2030 un objectif ambitieux d'autonomie énergétique des Départements d'outre-mer (DOM). La déclinaison de cet objectif au travers des Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) et des Schémas régionaux sur la biomasse (SRB) amène à préparer l'abandon du charbon à la Réunion et à convertir à la biomasse les 2 centrales thermiques bagasse/charbon du Gol et de Bois-Rouge exploitées par ALBIOMA qui assurent aujourd'hui 53% des besoins électriques de l'île.

En complément du maintien de la bagasse, le besoin en biomasse à brûler serait de l'ordre de 1,2 Mt dont 5 à 600.000 t de bois de forêt ou de scierie déchiqueté ou de 3 à 400.000 tonnes de granulés de bois.

59 Pour remplacer le charbon dans les centrales thermiques, la biomasse locale sera privilégiée. Les gisements identifiés comprennent :

- ✓ les déchets verts collectés par les intercommunalités (24.000 t de broyats/an)
- ✓ le recyclage des palettes
- ✓ la biomasse forestière (10 à 12.000 t de matière brute/an, dont 45% en forêt privée)
- ✓ les bois issus d'élagages hors filière déchets verts (80 à 100.000 tMB/an)

L'importation de granulés de bois fournira le complément.

60 Concernant la ressource de biomasse forestière, le SRB et l'étude ALBIOMA-ONF confirment une disponibilité pouvant atteindre environ 12.000 tonnes de matière brute par an. Les 2/3 de la ressource sont constitués par les boisements d'acacia mearnsii dont l'essentiel du gisement est localisé en forêt privée, le 1/3 restant est issu des sous-produits des exploitations de bois d'œuvre et de quelques autres essences exotiques.

61 Bien que la biomasse forestière ne représenterait qu'environ 10% de la biomasse locale bois utilisable en énergie, l'accroissement soudain de la demande est susceptible de déclencher une nouvelle dynamique de valorisation des terrains forestiers (en dehors des zones de préservation naturelle), à la condition d'un modèle économique viable et d'une organisation de la mobilisation efficace.

62 Les freins au développement de la filière d'approvisionnement en bois-énergie forestier sont de diverses natures :

- techniques (équipement des Entreprises de travaux forestiers (ETF), formation des bûcherons, desserte des massifs en routes et pistes forestières)
- réglementaires (absence en forêt privée de Plans simples de gestion (PSG) et de Centre régional de la propriété forestière (CRPF), classements EBC contraignants)
- économiques (prix d'achat sur pied de la biomasse forestière)
- financiers (régimes de subvention FEADER, fonds chaleur ADEME actuellement inaccessibles aux actions bois-énergie)
- priorité des autres usages (litière de copeaux pour les élevages avicoles, charbon de bois)

La discussion sur cette présentation a permis de préciser :

- 63 Il n'y aura pas de valorisation énergétique de la paille de canne. Les acteurs agricoles ont considéré que le retour au sol était plus pertinent (réincorporation organique et minérale, rôle de protection du paillage).
- 64 Des analyses cartographiques des gisements forestiers avec contrôle systématique sur le terrain sont nécessaires (notamment dans l'Ouest).
- 65 La forêt privée est confrontée à des contraintes de réglementation et à une absence d'accompagnement des propriétaires pour la gestion. Il n'y a pas de Centre régional de la propriété forestière (CRPF) à la Réunion.
- 66 La circulation sur certaines pistes rurales (pourtant construites sur fonds publics) n'est pas permise pour l'exploitation forestière.
- 67 On dispose déjà à la Réunion (Plaine des Cafres) de 2 gros broyeurs (actuellement sous-utilisés et disponibles) susceptibles de transformer le bois exploité en plaquettes forestières.
- 68 L'usage des chutes de bois et des qualités secondaires pour la fabrication des litières animales est essentiel pour les filières locales d'élevage. Cet usage est prioritaire sur le bois-énergie.
- 69 Les règles de développement du bois-énergie pour l'électricité, sur lesquelles les pouvoirs publics et les producteurs d'électricité se sont engagées, garantissent le respect des emplois déjà existants de la ressource en bois qui assurent une valeur ajoutée ou une valeur stratégique supérieures.
- 70 La production de litière d'élevage en copeaux n'est cependant pas payée à son coût réel de mobilisation. Le différentiel est actuellement supporté et « subventionné » de fait par l'Office national des forêts, qui en tant qu'établissement public n'est pas autorisé à produire à perte.
- 71 Le modèle énergétique du centre nautique Aquanor satisfait pleinement les parties prenantes. L'approvisionnement en bois-énergie est correctement rémunéré. C'est actuellement à la Réunion la seule unité collective fonctionnant au bois-énergie local.
- 72 Quelques autres projets bois-énergie non électrique (RBI, RCO) ou de co-génération électricité + chaleur (gazéification Piton St-Leu) sont à l'étude mais aucun n'est opérationnellement engagé.
- 73 D'une manière générale, le rendement énergétique d'un projet chaleur est meilleur que celui d'un projet électrique. L'idéal d'optimisation serait de pouvoir associer les deux (cogénération).

L'animation du groupe 3 a été ensuite menée par la « technique des post-it », chacun.e étant invité.e à s'exprimer par écrit sur post-it en une courte phrase, d'abord sur ce que le bois-énergie lui inspirait librement afin de dégager les principales thématiques à développer par ordre d'importance, ensuite sur chaque thématique, quelles orientations et actions lui semblaient nécessaires.

La mise en commun des expressions a permis d'identifier 5 thématiques principales classées par ordre d'intérêt collectif, de leur associer une ou plusieurs orientations et de proposer des actions à déployer.

Thème 1 : Connaissance des gisements et impacts sur les usages :

La mesure qui a fait quasiment l'unanimité du groupe de travail concerne la meilleure connaissance du potentiel en bois sur toute l'île.

- 74 - mieux connaître le gisement en bois-énergie des forêts privées
- 75 - préciser les besoins nécessaires aux usages actuels (copeaux, plaquettes, charbon, bois de chauffage, etc.) hors projet d'approvisionnement des centrales électriques
- 75 bis - identifier et analyser les coûts et les prix de chaque filière de production, (y compris les subventions directes, indirectes ou de fait afin d'évaluer une réalité économique complète)
- 76 - mettre en place une politique publique de protection des usages actuels (pour protéger les filières existantes des évolutions futures du marché)

ACTIONS PROPOSEES :

77 Mener une étude générale détaillée de la forêt privée (structure foncière, état des peuplements, accessibilité)

78 Créer un observatoire de la biomasse

79 **Thème 2 : Itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie** : identifier et décrire les modèles de production et d'organisation qui permettent de développer au mieux la potentialité de production des gisements

ACTIONS PROPOSEES :

80 Favoriser les essences forestières à croissance rapide

80 bis Subventionner l'aménagement de plateformes de tri et/ou de transformation pour le bois-énergie

81 Etablir des règles de gestion pour les différentes espèces exotiques envahissantes, qu'il s'agisse des espèces productives comme l'acacia (afin d'assurer une récolte durable satisfaisante sans risque d'expansion de son aire) ou qu'il s'agisse des espèces nuisibles comme la liane papillon (pour limiter autant qu'il est possible sa progression)

[Précisions apportées par le CIRAD] Il semble effectivement nécessaire de mener des expérimentations sur les modes de gestion des peuplements d'acacia. Ces expérimentations pourraient consister en des parcelles pilotes sur lesquelles différents itinéraires techniques d'exploitation et de gestion seraient testés et comparés : durée des cycles de croissance / récolte, exploitation manuelle ou via des engins légers, engins lourds... Les objectifs seraient d'optimiser à la fois la production et le contrôle du caractère invasif, d'affiner et de comparer les coûts d'exploitation, de définir le spectre (quantité et qualité) de produits possibles en lien avec les filières d'utilisation.

82 Valoriser les produits secondaires ou ultimes de la filière, en particulier les cendres

[Précisions apportées par le CIRAD] Les recherches sur la valorisation des produits secondaires pourraient être menées dans le cadre des expérimentations ci-dessus (point 81).

83 **Thème 3 : Réglementation gestion forestière en forêt privée** : permettre à la forêt privée de mieux se structurer en lui accordant des moyens juridiques adaptés et en les faisant connaître

ACTIONS PROPOSEES :

84 Installer à la Réunion un Centre régional de la propriété forestière (CRPF) comme dans les régions métropolitaines françaises

85 Clarifier, préciser et faire connaître les règles de gestion en forêt privée, notamment en espace boisé classé (EBC)

86 Communiquer auprès des communes pour que l'enjeu des forêts privées soit correctement pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire

87 **Thème 4 : Définition et garantie dans le temps du prix d'achat** : garantir au propriétaire forestier une valeur d'achat du bois sur pied stable (prix bois sur pied) par une prise en charge correcte des coûts d'exploitation (prix bois façonnés) et de transformation (prix plaquettes forestières).

ACTIONS PROPOSEES :

- 88 Instaurer un dispositif interprofessionnel de construction des prix auquel les exploitants forestiers sont associés.
- 88 bis Mieux cerner les coûts de mobilisation de la biomasse (logistique, transformation, équipements et installations nécessaires)
- 88 ter Etablir un prix administré de la biomasse

89 **Thème 5 : Appui aux acteurs de la mobilisation forestière** : structurer l'interprofession des producteurs et des exploitants forestiers grâce à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'appui à la filière.

ACTIONS PROPOSEES :

- 90 Consolider les entreprises de travaux forestiers (ETF) par notamment un appui financier à l'investissement avec un ajustement dès 2019 du PDRR pour rendre éligibles les acquisitions de matériels d'exploitation spécifiques au bois-énergie.
- 91 Apporter aux sylviculteurs un appui technique (définition et choix des itinéraires sylvicoles, plans de gestion) et financier (aides à la gestion, à la structuration et l'équipement des forêts, à la régénération des boisements).
- 92 En fonction des besoins réels de la filière, définir une stratégie de formation. Recenser les métiers nécessaires avec les compétences attendues (référentiels de formation), les effectifs utiles (contingents de recrutement), les prévisions de turn-over (cadencement des sessions). Rechercher et sélectionner les acteurs de la formation les plus opérationnels.

Groupe 4

Communiquer

Le groupe s'est d'abord réuni pour discuter des enjeux et des principes généraux de communication sur la forêt et le bois à la Réunion, puis les membres se sont répartis dans les 3 autres groupes pour entendre les sujets qui mériteraient des actions spécifiques de communication.

En matière de communication, l'important est de savoir à qui on s'adresse et pourquoi. Le groupe a donc considéré qu'il fallait identifier les cibles en fonction des messages à transmettre.

Cinq combinaisons initiales cibles/messages ont été ainsi caractérisées :

- 93 **Interlocuteur 1 : les associations environnementales et par leur intermédiaire le grand public**
l'objectif est de déminer des conflits potentiels d'incompréhension en contextualisant la gestion forestière et en soulignant les garanties apportées
- 94 La production de bois à La Réunion s'étend sur des espaces qui n'empiètent pas sur les milieux naturels à préserver. Elle crée de l'activité pour une filière. Elle peut avoir un effet positif sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes.
- 95 La coupe des arbres est une étape normale obligatoire de la vie d'une forêt de production gérée durablement. La sylviculture est conduite de manière raisonnée et équilibrée afin de maintenir globalement la forêt dans ses capacités de production la plus régulière possible, de protection et de richesse biologique.
- 96 La valorisation d'une ressource locale en bois est porteuse d'une identité de l'île. Les volumes produits évitent autant d'importations. Les besoins globaux en bois des usagers sont cependant tels que les bois importés resteront majoritaires.
- 97 **Interlocuteur 2 : les prescripteurs (collectivités, architectes, constructeurs, hôtels...)**
l'objectif est d'inciter à prescrire le bois comme matériau dans la construction
- 98 La représentation du bois comme matériau est souvent porteuse de préjugés. En explicitant les qualités et les contraintes réelles du bois, on pourra renverser les paradigmes techniques.
- 99 Le marquage CE sur le cryptoméria local constituerait un argument fort de prescription. La caractérisation technique du bois étant officiellement établie, il manque une machine de classement pour pouvoir trier et certifier les sciages.
- 100 **Interlocuteur 3 : Le grand public**
l'objectif est de donner envie de s'équiper en bois
- 101 La construction de sa maison en bois, éventuellement « péi », c'est possible, c'est beau, pratique et confortable.
- 102 Les possibilités d'aménagements en bois péi sont multiples : terrasses, vérandas, kiosques...

103 **Interlocuteur 4 : Les artisans du bois**

l'objectif est de promouvoir le savoir-faire et l'authenticité des artisans réunionnais

104 Le renouveau de la menuiserie et de l'ébénisterie passe par un dépoussiérage et une valorisation de l'image de l'artisan et du bois local.

105 Les nouveaux produits proposent des designs modernes, à des coûts moins élevés en mixant les matériaux.

106 **Interlocuteur 5 : Les propriétaires forestiers privés**

l'objectif est de motiver les propriétaires à porter intérêt à leur forêt

107 L'énergie verte est une valorisation possible de la ressource.

108 La valeur du patrimoine forestier est multiple. Elle dépasse l'aspect économique immédiat, elle contribue au développement durable, à l'attractivité du territoire et au maintien de la biodiversité.

109 La sauvegarde de la biodiversité est aussi l'affaire des propriétaires privés. Ils ont un rôle à jouer dans le cadre d'une gestion durable de leur forêt

L'audition des 3 autres groupes a fait ajouter deux autres combinaisons cibles/messages :

110 **Interlocuteur 6 : Les collectivités (mairies et EPCI) et les services de l'Etat**

l'objectif est de sensibiliser les techniciens et les décideurs de l'aménagement du territoire de l'importance de la forêt et de la portée de leurs décisions.

111 La forêt dans les règlements d'urbanisme mérite qu'elle soit considérée avec précision et attention alors qu'elle est souvent la part maltraitée des Plans locaux d'urbanisme. Les cartographies doivent être justes. Les classements et les contraintes associées (zones EBC et N) doivent être appliqués avec pertinence en fonction des enjeux réels pour ne pas empêcher l'activité forestière et le développement du territoire auquel elle contribue.

112 Les aides de l'Etat et de l'Europe sont peu ou mal connues et utilisées. Les agents des collectivités et de l'Etat doivent pouvoir orienter judicieusement les propriétaires et les acteurs de la filière forêt-bois.

113 **Interlocuteur 7 : Le monde de la formation (Education Nationale, chambres consulaires (CCI, CMA), centres de formation)**

l'objectif est de pouvoir recruter de nouveaux professionnels motivés et opérationnels en promouvant la formation aux métiers de la filière forêt-bois

114 Les métiers de la forêt et du bois sont variés et exaltants, du bûcheron au designer...

115 Les voies de la formation sont diverses. L'apprentissage est un moyen privilégié.

Les discussions qui se sont tenues dans les groupes 1 et 2 amènent aussi à s'interroger sur certaines suggestions initiales :

116 Si la ressource locale en bois est restreinte et si le modèle économique n'est pas équilibré, faut-il vraiment promouvoir le bois péi auprès des prescripteurs et du grand public au risque de créer une frustration en cas d'incapacité à fournir ?

Enfin, il reste à bâtir la chronologie de la mise en œuvre de la communication

117 Par quel(s) message(s) et quelle(s) cible(s) commence-t-on ?

118 Comment répartit-on la communication sur les 10 ans à venir ?